Retour

Présentation synthétique : Compte administratif 2024 VILLE

Pages 7 et 10
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 14 123 971.66€ et en recettes de fonctionnement : 15 304 257.43 € (voir également la délibération d'affectation des résultats)
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est de 5 512 614.56 € et en recettes d'investissement : 4 228 531.66 €.

Quant au résultat de clôture :
Il présente un excédent de fonctionnement de 3 916 280.23€, et un delta d'investissement de 204 518.78€

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses est de 682 280.43 € et en recettes 638 046.60€, soit un besoin total de financement d'investissement de 248 752.61€.

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :

Pages 35, 39 et suivantes:

- Chapitre 011 :

les charges à caractère général s'élèvent à 3 976 316.89 €, dont 255 700.78 € de dépenses rattachées.

- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 6 929 736.34 € dont 112.00 € de dépenses de rattachées.

- Chapitre 014 : pour 479 330.00€

Il s'agit de dégrèvement pour les locaux vacants, et du reversement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources.

- Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, pour 1 174 049.50€
Il s'agit : des redevances pour l'utilisation de licences, frais de mission, cotisations et formation, des créances éteintes et admissions non valeurs, des autres contributions, (convention droit des sols et défense incendie) du paiement de la sacem, des subventions versées au CCAS, au budget Bâtiments Industriels, CAHL, au budget Lotissement Paradis suite à sa dissolution, et aux associations, des remboursements d'avoirs, prise en charge de frais d'obsèques…

- Chapitre 66 :

Les charges financières, pour le paiement des intérêts et des ICNE s'élèvent à 196 100.85 €.

- Chapitre 67 :

Les charges spécifiques s'élèvent à 601.14€ : il s'agit d'annulation de titres sur exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour

- Chapitre 68 :

Les dotations aux provisions s'élèvent à 33 400.00€ réparti comme suit : 800.00€ pour les restes à recouvrer et 32 600.00€ pour le paiement des journées CET.

- Chapitre 042 : pour 1 334 426.94€

Il s'agit des écritures d'ordre pour les dotations aux amortissements, et des sorties d'actif (vente à la CABBALR et SCI Pot Carré)

B/ pour les recettes :

Pages 37, 44 et suivantes :

- Chapitre 013 :

Les atténuations de charge s'élèvent à 92 513.14€ : essentiellement pour les remboursements de rémunérations d'agent du secteur privé et régularisation de cotisations.

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 544 972.40€,dont 4 363.50€ de produits rattachés : il s'agit du produit des régies communales et des redevances.

- Chapitre 73:

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 087 319.69€ : il s'agit de l'attribution de compensation versée par notre EPCI de rattachement, et du Fonds de péréquation des ressources intercommunales.

- Chapitre 731:

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 5 215 989.60€, dont 4 950 016.00€ au titre des impôts locaux.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations reçues est de 7 060 552.57€

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 502 686.93€ : essentiellement revenus des immeubles et fermages, et remboursement des salaires des agents relevant du secteur public.

- Chapitre 76: pour 232 885.31 €

Il s'agit du remboursement à la ville par le budget BI des intérêts payés suite aux renégociations des emprunts supportés par le budget ville, et des intérêts dus par la CABBALR suite au transfert des équipement de Loisinord en 2014.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT0904202

Retour

- Chapitre 77 :

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 481 094.13 €. Il s'agit de produit des cessions), et de mandats annulés sur exercice antérieur. (dégrèvement impôts et avoirs)

- Chapitre 042 : pour 86 243.66€

Il s'agit d'écritures d'ordre, recettes de fonctionnement qui s'équilibrent en dépense d'investissement, chapitre 040, (amortissements des subventions d'investissement, transfert des travaux en régie et écritures de cession).

Pour information, le solde d'exécution était de 2 735 994.46€

Quant à la section d'investissement :
pages 17 et suivantes

A/ pour les dépenses :

- Chapitre 20 : pour 102 151.01 € et 192 577.98 € en restes à réaliser.

Il s'agit de frais d'études, d'insertion et de licence.

- Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est de 956 734.69 € et 104 819.29€ de restes à réaliser.
Pour l'essentiel : plantations d'arbres, aménagements extérieurs , columbariums cimetière rue de l'Egalité, entretien et isolation des bâtiments, travaux de toiture, travaux d'électricité et de conformité incendie, acquisitions immobilières, changement chaudières, acquisition biens sans maître, pose de mobiliers urbains, travaux de raccordement, achat de véhicules pour les services techniques, et rachat du véhicule publicitaire, achat de matériels de bureaux, informatiques, téléphonie, gros outillages, électroménagers….

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 2 170 757.76 € et 384 883.16€ de restes à réaliser.

Compte 2313 :
Pour l'essentiel :
Maitrise d'œuvre pour le projet de reconstruction de la salle DOUPHY, construction d'une piste de BMX et Pumptrack, rénovation des salles de sport Maistre et viard.

Compte 2315 : travaux d' extension de la rue Voltaire.

- Chapitre 16 : pour 1 292 670.69 € .

Il s'agit de l'annuité en capital des emprunts.
Au 31 12 2024 :Lle capital restant du au 31 12 était de 6 843 847.27€, le ratio de désendettement est de 4 ans 78, l'épargne de gestion 1 646 818€, l'épargne brute :

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
93_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour

1 430 716€, et le fonds de roulement : 3 815 558.00€

- Chapitre 27:

Pour 608 833.15€, il s'agit des avances versées par le budget principal aux budgets lotissements.(478 789.06 € pour le lotissement du Lac et 130 044.09 € pour le lotissement hautverson)

- Chapitre 040 : 86 243.66€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042. (amortissement des subventions d'investissement, transfert des travaux en régie et écritures de cession).

- Chapitre 041 : 106 688.00€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en recette d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce et d'études, et écritures d'acquisition de biens sans maître.

Quant à la réalisation des Autorisations de Programme :

- Construction de la salle Douphy : Crédits de paiement ouverts en 2024 : 570 000.00€/ réalisations : 0€
- Rénovation de l'Eglise Ste barbe : Crédits de paiement ouverts en 2024 : 280 000.00.€/ réalisations : 48 255.97€
- Rénovation de L'Eclairage Public : Crédits de paiement ouverts en 2024 : 145 000.00.€/ réalisations : 140 279.63€

B/ pour les recettes :

Pages 32 et suivantes :

- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 1 641 605.99 € et 638 046.60 € de restes à réaliser :
Il s'agit notamment des subventions pour : le city Stade « AGORA », la rénovation du SDIS, la rénovation de l'Eclairage public, la rénovation du multi accueil, la rénovation de l'Eglise Sainte Barbe, des salles de sport Maistre et viard, la construction de la piste BMX et Pumptrack,
Et le produit des amendes de police.

- Chapitre 10 : 364 399.51€,

réparti pour le FCTVA et la Taxe Locale d'Aménagement,

- Chapitre 27 :

Compte 27638 : pour 781 411.22 €, il représente le montant de la participation en capital du budget BI pour le remboursement des emprunts supportés par la ville, et le remboursement des intérêts dus par la CABBALR suite au transfert de Loisinord en 2014.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT0904202

Retour

- Chapitre 040 :

II s'agit des écritures d'ordre pour 1 334 426.94€, Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042.(cessions et amortissements)

- Chapitre 041 : 106 688.00€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en recette d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce et d'études, et écritures d'acquisition de biens sans maître.

Pour information, le solde d'exécution reporté était de 1 079 564.12€

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
93_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour